

Règlement financier année scolaire 2021-2022

Tarif annuel scolarité par enfant :

279€ soit 93 € par trimestre

Les livres seront facturés au prix coutant sur la facture de scolarité

Mode de règlement : **PRELEVEMENT** trimestriel ou mensuel selon échéancier ci-dessous :

- 1^{er} trimestre à partir du 10 Octobre 2021
- 2^{ème} trimestre à partir du 10 Janvier 2022
- 3^{ème} trimestre à partir du 10 Avril 2022

Pour les prélèvements mensuel : le 10 de chaque mois

Tarif Garderie par enfant :

- Matin 1.50 €
- Midi 1.50 €
- Soir 1.50 €

Mode de règlement : Vous devez acheter un carnet de 10 tickets de garderie auprès de la Maîtresse soit 15 euros (par chèque)

Tarif inscription par enfant :

- 20 Euros par enfant

Mode de règlement : **CHEQUE**

L'OGEC se réserve le droit de refacturer les frais de rejet de prélèvement de d'impayé